COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 23/5.05 - Direction des travaux, énergies et services industriels
- Direction de la sécurité sociale et des espaces verts

Objet : Coup de balai printanier - Journée pour la propreté des espaces publics *samedi 28 mai 2005*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la quatrième fois, la Commune de Morges organisera sur son territoire le coup de balai printanier. Lors des éditions précédentes, cette manifestation, ayant comme objectif de sensibiliser la population à la propreté de notre ville, a connu un succès encourageant. Les actions mises en place en 2005 permettront à un grand nombre d'habitantes et d'habitants de pouvoir s'investir. La date retenue est le samedi 28 mai 2005.

Pour 2005, il a été décidé de nettoyer à nouveau les rives du lac, carte de visite de notre ville, et d'intervenir également sur les berges de la Morges ainsi que sur le parcours VITA.

Dans la mesure du possible, il est demandé à chacune et chacun de se munir de gants de protection.

L'opération débutera à 8 h 30 en donnant rendez-vous aux Morgiens à La Blancherie. Pour des raisons d'organisation, il est souhaité que ceux-ci s'inscrivent auprès de l'Administration communale. Des formulaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la commune *(www.morges/tresi.ch).* Cette journée se voulant également être une fête, une collation et le verre de l'amitié seront servis vers 12 h 30 à tous les bénévoles. Les organisateurs espèrent une participation d'environ 100 personnes à qui il sera remis une petite surprise à titre de souvenir.

Vous trouverez un bulletin d'inscription en annexe. Nous vous encourageons à le retourner à l'adresse mentionnée sur celui-ci.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2005.

le syndic	le secrétaire
E. Voruz	G. Stella

Annexe : mentionnée

Communication présentée au Conseil communal en séance du 11 mai 2005.